

**MOTION DE LA CCI NORMANDIE EN FAVEUR DU PROJET DE
CONTOURNEMENT EST DE ROUEN – LIAISON A28/A13
SUR LA BASE DU TRACÉ PRÉFÉRENTIEL DE 2012**

Bureau du 11 juillet 2014

La Chambre Commerce et d'Industrie Normandie (CCI Normandie),

Considérant la mobilisation de CCI Normandie, en tant que membre fondateur de l'Association pour le Contournement Est de Rouen ;

Considérant l'engagement, depuis plus de 40 ans, de la CCI de Rouen sur le projet de Contournement Est de Rouen, réaffirmé sans cesse, notamment le 11 septembre 2008 lors de la motion adoptée en séance plénière et en 2012 dans son projet stratégique Ambition 2020 ;

Considérant la motion adoptée en séance plénière de CCI Normandie en mars 2013 sur le tracé préférentiel proposé par l'État ;

Considérant le débat public de 2005 confirmant l'opportunité du projet de liaison A28-A13 à l'Est de Rouen ;

Considérant l'inscription du projet dans le Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) en 2010 au titre de la réduction de la congestion routière ;

Considérant les études réalisées depuis 2011 par les services de la DREAL Haute-Normandie pour identifier une variante répondant aux conclusions du Débat Public de 2005 ;

Considérant la mobilisation des entreprises qui réclament cette infrastructure, qui s'est traduite en 2009 par une pétition « pour la réalisation du Contournement Est de Rouen » signée par 2 800 chefs d'entreprises représentant 80 000 emplois, soit 1/3 des emplois de la future Métropole ;

Considérant que Rouen, 12^{ème} agglomération française, future Métropole au 1^{er} janvier 2015, est la seule ville européenne plus de 500 000 habitants à ne disposer d'aucune infrastructure de contournement ;

Considérant que la traversée de l'agglomération rouennaise reste aujourd'hui le seul goulet d'étranglement de l'axe autoroutier Nord – Sud-Ouest européen reliant Stockholm à Gibraltar et plus localement du Grand contournement du bassin parisien ;

Considérant la situation difficile dans laquelle se trouve aujourd'hui l'agglomération de Rouen pour ses habitants, ses entreprises et leurs personnels et cela occasionnant des nuisances pour la santé, une dégradation de la qualité de vie et génère de vives inquiétudes pour l'emploi ;

Considérant l'urgence d'une avancée du projet pour l'attractivité de nos ports et plus largement de notre territoire dans une période de nécessaire consolidation de notre compétitivité ;

La Chambre Commerce et d'Industrie Normandie (CCI Normandie),

Confirme que les enjeux de ce projet, soumis à la concertation publique, sont majeurs pour le développement durable de notre région normande et plus spécifiquement de l'agglomération rouennaise ;

Se prononce favorablement sur le tracé préférentiel proposé par l'État au vu des enjeux économiques, environnementaux et humains ;

Demande la réalisation de cette infrastructure dans les plus brefs délais.